

# TENSION ATTENTION



## Flashinfo Juillet 2023

LORRAINE

### **Soyons tous acteurs de la sécurité à proximité des lignes électriques**

Les travaux agricoles, les chantiers BTP, l'élagage d'arbres, les loisirs aériens ou encore la pêche et le bricolage, sont autant d'activités pouvant se révéler à risque lorsqu'elles sont pratiquées à proximité de lignes électriques.

**Seul réflexe : quand il y a de la tension, faire attention !**

## Accidents en recrudescence, prévention à poursuivre



Un agriculteur qui soulève une ligne à l'aide d'un balai, une cigogne chassée au jet d'eau près d'un câble électrique, un particulier qui décaisse le terrain juste sous un poteau, un autre qui tente de récupérer, à l'aide d'une perche métallique, un cerf-volant accroché à une ligne : voici quelques exemples de situations dangereuses récemment constatées en Lorraine, par méconnaissance des risques encourus.

2022 a été l'année la plus accidentogène en Lorraine depuis 6 ans avec 21 événements recensés impliquant des tiers. **80% des accidents survenus lors de travaux soumis à DT-DICT n'avaient fait l'objet d'aucune déclaration préalable auprès d'Enedis.**

En complément de nos partenariats avec les fédérations professionnelles et de loisirs pour faire des actions de prévention tout au long de l'année, les communes peuvent être un relai efficace d'information vers leurs administrés, en diffusant les consignes de sécurité.

## Des accidents évitables en respectant ces quelques règles

- Rester éloigné des lignes, postes et pylônes électriques
- Ne jamais tenter de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contacter le numéro d'urgence dépannage 09 726 750 XX (XX correspondant aux deux chiffres de votre département)
- Éviter tout passage d'objets près d'une ligne électrique : le risque d'électrisation provoqué par un arc électrique existe même sans contact direct entre la ligne et l'objet
- **Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain, une demande de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) doivent être obligatoirement déposées sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)**

 L'application à télécharger

**LigneAlerte** 

Elle prévient de la proximité des lignes électriques aériennes.



Bon à savoir : votre interlocuteur privilégié est à votre écoute si vous souhaitez relayer ces messages de prévention.



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official